



**DÉLIBÉRATION N°2016-06-03-8
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 juin 2016

**POINT 8 : APPROBATION DE LA DISSOLUTION DU SERVICE COMMUN « MISSION
LANGUES »**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Etablissement du 17 mai 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 23 voix pour et 9 abstentions, la dissolution du service commun « Mission Langues » à compter du 1^{er} juillet 2016.

À Nantes, le 3 juin 2016

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

